



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, plac. de la Bourse,
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

DÉPARTEMENT DU LOT

ÉLECTIONS

AU CORPS LÉGISLATIF

Candidats du Gouvernement :

1^{re} Circonscription :

M. le C^{te} Joachim MURAT

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général.

2^e Circonscription :

M. DELTHEIL

DÉPUTÉ ACTUEL

Membre du Conseil général

Cahors, le 19 Mai 1869

LA SITUATION

Nous ne sommes plus séparés que par quelques heures du moment solennel où le pays va de nouveau affirmer sa volonté souveraine en déclarant, par son vote, quelle direction il entend donner aux affaires publiques.

Le droit que nous allons exercer, doit l'être avec une infinie précaution. Il ne faut pas, quand un peuple se prononce sur son avenir, qu'il se laisse entraîner par les mouvements irréflectés, suscités par ses passions intimes, ni par les séductions intéressées dont il peut être l'objet.

En politique, les personnes ne sont rien, les idées tout.

Prenons garde que notre haine pour celui-ci, notre affection, notre respect, notre gratitude pour celui-là, ne nous fassent agir directement contre nous-mêmes.

Avant de prendre une résolution définitive il est bon d'examiner notre situation électorale, dans le Lot, afin de dégager les idées des personnes et de voir clairement quel sera le résultat réel de notre vote selon la personnalité choisie.

Si l'on s'agissait que de témoigner notre estime à de grandes honorabilités privées, certes, notre choix pourrait être difficile; mais notre vote a un tout autre objet, et cet objet, c'est le salut du pays, ne l'oublions pas.

Plusieurs candidats sont en présence: les uns s'affirment comme opposants au gouvernement établi, les autres comme ses soutiens et comme les ardents continuateurs de l'œuvre qu'il a entreprise.

Examinons quels peuvent être les droits de chacun de ces candidats, et quelle est la signification de leur candidature.

II.

Le candidat opposant dans la 1^{re} circonscription est M. Delord, ancien Juge au tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

C'est un de ces hommes qui, autrefois, caressa un idéal. Il croyait à la nécessité de la forme républicaine, il descendit de son siège plutôt que de se soumettre à la volonté du pays.

C'est un de ces vaincus qui ont su sauver l'honneur au moment de la défaite.

Aussi, est-ce avec le respect dû au malheur que nous repoussons cet honorable candidat, et cela parce que sa candidature signifie trop ou ne signifie rien.

M. Delord déposa sa toge de magistrat pour ne pas prêter serment à la Constitution nouvelle; aujourd'hui, revenant sur cette

fière décision, il le prête, ce serment, pour être élu député.

Pourquoi? Dans quel but? Veut-il sincèrement se rallier, — sa profession de foi semble le dire, à part quelques attaques qu'il fait bien faire pour le besoin de la cause, — ou veut-il, à l'ombre de ce mandat, travailler au triomphe de l'idée qui fut la passion de sa vie?

Dans le premier cas, il nous est inutile, dans le second, dangereux. Bien peu parmi nous partagent ses opinions: presque tous nous voulons le maintien de l'Empire et, plus que personne, M. le comte Murat est l'expression de la volonté collective.

Que demande M. Delord? Il demande la liberté du vote, la liberté de réunion, la liberté de la presse. — La liberté du vote, nous l'avons toujours eue; quant aux autres, la législature dernière nous les a données.

Il demande aussi la décentralisation administrative: — les lois dernièrement votées sur les Conseils généraux et les Conseils municipaux, donnent satisfaction à son désir.

Cette décentralisation s'opère chaque jour, et M. Delord s'abusait étrangement s'il voulait nous faire croire que la marche habituelle d'un pays, que ses anciens errements, peuvent être abandonnés d'une heure à l'autre. Les réformes hâtives ne produisent aucun résultat. Chaque chose doit venir à son heure.

M. Delord se dit partisan de la paix. — Où a-t-il vu que M. le comte Murat veuille la guerre? Trop souvent les nécessités du pays, l'ambition, la mauvaise foi, les défiances injustes de pays voisins l'amènent fatalement, sans que personne ait besoin de le désirer. Alors, l'honneur et l'intérêt de la nation, forcent à relever le gant. Qui, dans ce cas, blâmerait le gouvernement de tirer l'épée, et qui ne lui ferait pas un sanglant reproche de n'avoir pas su être prêt à faire face à une aussi terrible éventualité?

M. Delord demande encore la diminution du service militaire. — La dernière loi sur l'armée a atteint ce but, en augmentant la puissance de la nation et en satisfaisant à l'idéal démocratique. Plus d'hommes étant atteints par la loi, l'égalité des citoyens s'est étendue, et l'impôt du sang, comme on l'appelle ironiquement, a été diminué pour chacun, car le temps de service est descendu à quatre ans et deux mois, — à trois ans seulement pour les habiles. Ce service peut être augmenté en temps de guerre, il est vrai. — Quel est le Français digne de ce nom qui pourrait y trouver à redire?

M. Delord veut enfin l'augmentation de nos voies de communication et l'amélioration du sort des membres de l'enseignement primaire.

On voit que M. Delord n'a pas vécu en France depuis quelques années. Il saurait que les routes impériales se sont accrues de 7,337 kilomètres, les routes départementales de 6,180; les chemins vicinaux de grande communication de 27,046; les chemins vicinaux ordinaires de 112,636; ceux d'intérêt commun de 54,065, et que des mesures ont été prises pour qu'en dix ans ce travail fût complètement achevé. Il saurait que 12,714 k. de chemins de fer ont été exécutés et qu'une somme de 9 milliards a été affectée à ces immenses travaux.

Il saurait que l'enseignement primaire a été encouragé, comme jamais à aucune époque; que des pensions de retraite de 360 fr. par an ont été assurées aux instituteurs; que la moyenne des traitements s'est élevée de plus du tiers, et qu'à l'heure présente on s'occupe de ce service qui est sur le point de recevoir une nouvelle et éclatante satisfaction. Dans un récent discours, l'illustre ministre, qui aime tant les instituteurs et qui ne les trompa jamais, ne disait-il pas quelques jours après leur avoir fait attribuer un important secours: « Les instituteurs,

ces hommes de cœur, à qui, depuis six ans, j'ai tant demandé et qui m'ont donné plus que je ne leur demandais, sont bien résolus à ne point s'arrêter que leur tâche ne soit accomplie, et ils tiennent à honneur que leur cause, récemment gagnée au Corps législatif, ait fait triompher celle de tous les petits fonctionnaires de l'Empire. »

Après cet examen de la profession de foi de M. Delord, n'avons-nous pas raison de dire que s'il veut se rallier, sa candidature est inutile, car on a obtenu les libertés et les améliorations qu'il souhaite, et bien d'autres qu'il ne soupçonne même pas.

Mais veut-il bien se rallier? — Non, sa candidature cache un piège. Il veut revenir travailler au triomphe de la République. Nous ne partageons pas ses idées; sa candidature n'a pas de raison d'être; elle ne peut servir qu'à un parti qui peut trouver là le moyen de compter ses adhérents; voilà tout.

III.

Le candidat opposant, dans la 2^e circonscription, est M. Calmon, fils, ancien député et maître des requêtes au Conseil d'Etat, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe.

Nous avons déjà dit que nous ne voulions pas de M. Calmon, parce qu'il représentait ceux qui veulent le retour d'anciens abus et d'odieux privilèges; parce qu'il ne peut pas être, — son passé, son langage actuel, sa conduite présente le prouvent, — le député de l'ouvrier, le député du laboureur. Il ne peut être que le député de la bourgeoisie orléaniste et nous avons besoin d'un député qui soit celui de tous.

A une époque où le gouvernement actuel, soucieux de l'ordre, comme il l'est de la liberté des citoyens, ne s'occupait encore que du maintien de l'ordre, M. Calmon, qui ne se doutait pas des idées libérales du pouvoir, se rallia; il sollicita et obtint, avec l'agrément de l'administration, un mandat de Conseiller général. Depuis, l'Empire, suivant son programme, accomplit les réformes libérales du 24 novembre et du 19 janvier. Ces réformes sont la négation des idées de M. Calmon; aussi, réactionnaire obstiné, c'est après ces réformes, c'est après ces pas en avant qui ne sont que le prélude de beaucoup d'autres, que M. Calmon se sépara. Les libertés nouvelles lui firent peur, il recula.

M. Calmon se dit indépendant, et invoque son passé et celui de son père. Il ne comprend pas le député dépendant du pouvoir.

Il était donc indépendant ces députés dont l'un, directeur général des domaines, était à la merci du ministre des finances, et dont l'autre, maître des requêtes au Conseil d'Etat, était à celle du ministre de l'intérieur?

Étaient-ils plus indépendant que MM. Murat et Deltheil, qui ne tiennent rien du pouvoir, et qui ne lui sont attachés que par un dévouement inspiré par le bien fait au pays. Le pouvoir, en les désignant à notre choix, ne fait que confirmer notre pensée première, qu'ils sauraient travailler à la tâche que nous avons imposée à l'Empereur. Il nous indique qu'ils ont bien suivi la trace que nous avons indiquée en acceptant la Constitution.

Aussi M. Calmon, qui sait combien il est peu l'expression des désirs du peuple, a-t-il prudemment évité de se prononcer sur les questions qui nous intéressent.

Nous le définissons d'affirmer que, si son parti était au pouvoir, il conserverait le suffrage universel.

Nous le définissons de se prononcer sur la question du pouvoir temporel du Pape.

Nous le définissons de nous dire son opinion sur les questions sociales qu'il s'agit.

Nous le définissons d'affirmer qu'il est partisan de l'instruction populaire.

C'est que, pour M. Calmon, ces questions ont sans objet. Voir le département entre les mains

de quelques hommes dont il sera le chef, voilà son ambition. Voilà ce qui l'inquiète, et voilà pourquoi ceux que l'Empire a fait ses égaux, ne doivent pas le choisir. Il n'y a plus de maître absolu dans le Lot, il n'y a plus d'unique dispensateur des faveurs du pouvoir; il ne serait pas prudent de travailler à refaire une ancienne domination.

IV.

Cependant ces deux candidats si différents, quant au but, quant aux idées, se réunissent contre MM. Murat et Deltheil.

Cette monstrueuse union de la république et de l'Orléanisme, doit être pour nous un salutaire avertissement.

Ces deux ennemis politiques, se tendant la main au moment où toutes les passions mauvaises s'unissent contre l'Empire, n'abjurent-ils leurs vieilles divisions, que pour sauver la patrie en danger!

Non, car jamais la France ne fut plus heureuse. Seulement elle est heureuse sans eux et non par eux.

Avoir prédit que nous marchions vers des abîmes, avoir quitté le pays pour ne pas voir notre ruine, et nous retrouver riches et prospères quel démenti!

Cette alliance n'ayant pour mission de ne rien sauver, puisque rien n'est en péril, ne peut avoir pour but que de détruire.

N'est-ce pas du reste le mot d'ordre de tous les partis, et les énergumènes, dont les voix séditionnelles remplissent la capitale, et effrayent la France par les plus hideuses propositions contre la famille et la propriété, ne sont, ni démentis, ni désavoués par nos candidats opposants? Au contraire, on recherche leur alliance. C'est que chacun veut démolir pour réédifier à son goût.

V.

Dans l'intérêt d'un département, il est de première, d'absolue nécessité, que ses députés marchent ensemble, patronnent les mêmes idées, voient au pays les mêmes besoins. Leur union fait leur force et de leur bonne entente résulte pour le pays un avantage incontestable.

Jusqu'à cette entente a été parfaite. Si l'un ou l'autre ou même les deux candidats opposants arrivent à la Chambre, cette entente est détruite, la force de l'union est anéantie.

Comment s'entendront-ils ces deux députés, partis des pôles les plus opposés? Pour être fidèles à leur origine, leurs pensées seront fatalement contraires; si l'un veut s'élever en avant, sa marche sera entravée par les efforts de son collègue réactionnaire: Nous assisterons à leurs divisions et à leurs débats; mais nos affaires ne se feront pas.

VI.

Les candidats du gouvernement, MM. Murat et Deltheil, nos anciens députés sont-ils encore dignes de nos suffrages?

Un examen attentif de la manière dont ils ont rempli leur mission, nous guidera pour la décision à prendre.

Quand, en 1852, nous confiâmes le soin de nos destinées à l'Empereur, nous lui fîmes trois obligations principales: Assurer l'ordre, travailler à notre bien-être, et rétablir à propos les libertés publiques.

Nous joignîmes à l'Empereur pour l'aider dans sa tâche, des députés qui prirent l'engagement de le seconder selon nos intérêts et nos besoins.

Depuis cette époque, grâce à la vigilance du gouvernement et à la force que les députés lui ont prêtée, l'ordre n'a pas été une seule fois troublé.

Depuis cette époque, la fortune publique a plus que doublé.

Il est donc hors de doute que ces deux premiers besoins ont reçu satisfaction.

Voyons quant au troisième. L'intolérance des partis, l'anarchie causée

par une jouissance trop brusque de toutes les libertés par un peuple trop jeune pour elles, avait, avons nous dit, mis la nation dans la nécessité de les restreindre.

Que fallait-il faire pour les introduire et pour qu'elles pussent donner les fruits qu'il est dans leur essence de porter?

Etablir fortement l'ordre, instruire le peuple pour qu'il fût à leur hauteur, et les donner prudemment afin que leur brusque rentrée ne ramenât pas les mauvais jours qui les avaient chassés.

MM. Murat et Deltheil se sont ils associés à l'Empereur pour le soutenir dans cette tâche?

Si oui, ils méritent encore notre confiance;

Si non, nous devons les repousser.

Eh bien, quoiqu'on en dise, ils n'ont pas un seul instant abandonné l'Empereur dans ses solennelles réformes. Echos fidèles de l'opinion publique, ils ont sollicité à temps la satisfaction de tout besoin véritable.

Ils ont voté la loi sur les coalitions, les lois étendant les droits des conseils généraux ou conseils municipaux, les lois sur l'enseignement, la loi sur la liberté de la presse et sur la liberté des réunions, la loi sur les associations, sur les sociétés, sur les caisses de prévoyance et de retraite pour les ouvriers, pour les infirmes du travail, la loi qui fait l'ouvrier l'égal du patron: toutes lois accordant des libertés politiques ou accomplissant d'utiles réformes sociales.

En présence de cette attitude non équivoque, garantie par de nouvelles déclarations, notre résolution ne doit pas être davantage. Nous voterons par acclamation. Leur conduite sagement progressive dans le passé, est un garant très-sûr de leur conduite dans l'avenir.

Nous ne nous laisserons pas séduire par ces hommes au langage violent; par ceux qui ne reconnaissent d'honnêtes que les candidats attaquant le gouvernement; qui nous représentent le pays administré depuis 18 ans, par des hommes sans conscience, vendus au pouvoir, et prêts à sanctionner les actions les plus honteuses; qui veulent nous convaincre que depuis 18 ans nous n'avons pas eu le sens commun, qui veulent même nous persuader que nous sommes misérables au sein d'une abondance jusqu'ici inconnue.

Non, leurs déclamations seront vaines, et nous saurons leur montrer qu'aujourd'hui, comme autrefois, nous placerons notre confiance en des hommes qui ont tout fait pour la conserver.

MM. Murat et Deltheil ont suivi notre programme: ils ont contribué à donner à la France, plus d'ordre, de bien-être et de sérieuses libertés, qu'elle n'en avait eu jusqu'alors. Nous n'irons pas nous exposer encore une fois aux aventures, et pour être sûrs que les progrès iront toujours grandissant, nous leur continuerons notre confiance, et eux seuls auront nos suffrages.

Du reste, la signification précise des candidatures nous trace notre conduite: celle de M. Delord signifie révolution pour la République; celle de M. Calmon, révolution pour l'Orléanisme et la satisfaction d'une bourgeoisie égoïste — Celles de MM. Murat et Deltheil, signifient Empire, ordre, progrès, bien-être et liberté. Choisissons.

RENÉ VERINCPIET.

L'Empire et la Liberté

« Dès que nous sommes débarrassés de nos plus pressantes inquiétudes, nous tombons dans le mécontentement aussi vite qu'au jour du péril nous nous sommes jetés dans la soumission. »
Voilà ce que disait un de nos plus émi-

nents hommes d'Etat, un des orateurs qui ont le plus illustré la tribune parlementaire, M. Guizot.

Voilà comment il appréciait le caractère français; et c'est avec raison qu'il nous taxait de légèreté et d'ingratitude.

Nous ne sommes jamais satisfaits. Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Et les agitateurs politiques qui connaissent notre faiblesse, cherchent à en profiter; ils veulent, par la promesse mensongère d'un avenir meilleur, nous faire oublier les bienfaits du passé et la prospérité du présent.

Rien ne leur coûte pour obtenir ce résultat. Ils altèrent la vérité des faits, faussent l'histoire et nous font de belles promesses qu'ils se savent parfaitement dans l'impossibilité de tenir.

« Votez pour nous, disent-ils aux Electeurs, et vous verrez revenir l'âge d'or. Nous diminuerons l'armée (ils promettent même, s'il le faut, de la supprimer complètement), nous abolirons les octrois, les permis de chasse, les contributions indirectes, etc., etc. Nous vous donnerons les Libertés dont vous êtes privés depuis 18 ans. Il y a trop longtemps que la France, comme la Rome.

« N'est qu'une esclave et ne sait qu'obéir. » Voilà ce que vont déclamer partout les candidats de l'opposition. Ils n'ont rien à refuser aux Electeurs. Ils ont pour devise : tout promettre, rien tenir.

Eh bien ! à vous parler franchement, je préfère à toutes ces promesses qui ne sont qu'un leurre, quelques bonnes et belles libertés comme celles que le gouvernement actuel nous a rendues et dont les candidats opposants savent parfaitement profiter. Sans elles, ils ne feraient pas tant de bruit.

Après le coup d'Etat du Deux Décembre, il fallait des mesures énergiques pour rendre l'ordre au pays et la confiance aux citoyens. Mais ce régime n'a pas duré longtemps; et voilà l'avantage du gouvernement actuel sur ceux qui l'ont précédé, au lieu d'aller en amoindrissant nos libertés, il n'a fait que les accroître à mesure que son prestige grandissait et que son autorité s'affirmait.

Tous les gouvernements précédents ont pris des mesures restrictives, non pas pour faire cesser le désordre et l'anarchie, mais pour se retenir sur le penchant de l'abîme, pour retarder leur chute, pour s'imposer au pays dont ils avaient perdu la confiance et l'affection.

Ainsi la Restauration, après nous avoir solennellement octroyé la Charte, infidèle à ses serments, voulut nous ramener à l'ancien système, tenta d'annihiler la Révolution de 1789 et rendit ces fameuses ordonnances de 1830 qui firent prendre à Charles X le chemin de l'exil.

La Monarchie de Juillet pour qui la Charte devait être une vérité, ne fit-elle pas ces lois de septembre que M. Thiers, malgré tout son talent oratoire, n'a pas réussi à justifier ?

Enfin, sous la République, le général Cavaignac ne fut-il pas obligé de prendre de sévères mesures coercitives à l'égard de la presse ?

On le voit par ces exemples, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1815 au lieu d'accorder progressivement les libertés nécessaires, les ont au contraire brusquement amoindries et quelquefois supprimées.

Seul, le gouvernement de l'Empereur a fait exception.

Le règne de Napoléon III a été marqué constamment par des améliorations, des réformes successives, véritables étapes de la Liberté.

Le 15 août 1859, après la mémorable campagne d'Italie, l'Empereur amnistie tous les condamnés politiques, et joint par ce grand acte à la gloire d'un illustre capitaine la clémence magnanime qui sied si bien aux souverains.

Le 24 novembre 1860, sûr de l'affection du peuple, il rend leurs prérogatives aux grands corps de l'Etat; et la tribune française va bientôt retentir des accents émus d'éloquents orateurs. Les Jules Favre et les Thiers trouveront dans les Billault et les Rouher de redoutables et dignes adversaires; et le pays saura d'une manière décisive avec quels soins et quel génie le Souverain qu'il s'est donné préside à ses destinées.

Enfin, le 19 janvier 1867, la liberté de la Presse et le droit de réunion sont rendus à la France. En vain des hommes dévoués, mais trop timorés, regardent ces réformes comme prématurées et périlleuses. L'Empereur persiste dans ses idées libérales; il pense qu'après 16 années de calme et de prospérité, la France saura jouir tranquillement de ses anciennes libertés, et ne s'exposera plus à les perdre.

La confiance de l'Empereur ne sera pas trompée.

En vain de perfides agitateurs voudraient nous pousser trop en avant; confiants dans

la sagesse du Souverain, nous attendrons sans impatience; et, certains qu'il nous donnera tout ce qu'il pourra nous donner, sans abdiquer nos droits, sans rien perdre de notre dignité, nous nous en remettrons à sa haute expérience. Pour prouver combien l'Empire est libéral, nous n'avons qu'à établir un parallèle entre le régime actuel et les régimes précédents et nous verrons, si nous sommes des juges impartiaux, qu'il est tout à l'avantage de l'Empire.

Que nous a donné la Restauration ? Despotisme à l'intérieur, humiliations devant l'étranger, occupation de la France par les armées coalisées, ordonnances de 1830.

Que nous a donné la monarchie de Juillet ? Paix et calme à l'extérieur, il est vrai, mais effacement absolu devant les autres puissances, honte et abaissement complets, lois de septembre.

Que nous a donné la République ? Les utopies socialistes que réprouvent tous les hommes de bon sens et les funestes journées de juin.

Et enfin que nous a donné l'Empire ? Nombreuses victoires à l'extérieur, prospérité et calme à l'intérieur; respect au dehors, liberté au dedans. La suppression de l'échelle mobile, la loi sur le libre échange, la loi sur les coalitions, la loi sur la presse, la loi sur l'exercice du droit de réunion, la loi sur les livrets d'ouvriers ne sont-elles pas des lois libérales ?

Il faudrait, pour le nier, se refuser à l'évidence.

Ah ! je le sais, en France, l'opposition a toujours le beau rôle. Nous nous rangeons toujours du côté des minorités. Cela tient à notre nature chevaleresque; mais nous nous méprenons étrangement et comme l'a fort bien dit Lamartine : « Personne en France ne songe à s'opposer contre la tyrannie réelle qui est l'opposition. »

Quoi de plus tyrannique en effet, que ces minorités factieuses qui veulent s'imposer à tout prix ?

Malheureusement beaucoup de jeunes gens se laissent entraîner sans réflexion par des idées qui, du premier abord, leur semblent grandes et généreuses, et qui, en réalité, ne sont le plus souvent que dangereuses et chimériques. C'est une manie, c'est une mode.

« Etre ennemi du gouvernement — a dit quelque part l'auteur des Girondins, — c'est une espèce de carrière pour la jeunesse, une profession libérale. »

C'est quelquefois un moyen de se faire remarquer, un moyen de se faire jour.

Mais le bon sens public commence à faire table rase de toutes ces ambitions prématurées, et la jeunesse française comprend qu'il faut laisser de côté l'opposition systématique, approuver ce qui est bien, et qu'on ne doit pas jeter les destinées d'un grand peuple en pâture à quelques ambitieux et à quelques utopistes. Laissons ces rêveurs à leurs chimères et travaillons tous, d'un commun accord, jeunes et vieux, au bonheur et à la prospérité de la France. Eclairés par le passé, songeons sans crainte à l'avenir et associons toujours dans nos cœurs, comme dans nos votes, l'Empire et la Liberté.

J. DELBAU.

L'Empire et les Orléanistes

Le Suffrage universel a deux façons bien distinctes de s'exprimer :

L'une, grandiose, grave, imposante; — c'est la forme plébiscitaire.

L'autre, plus tourmentée, plus accessible aux petites passions, aux intérêts multiples; — c'est la forme sous laquelle nous allons le voir dans quelques jours.

L'Empire est né d'un plébiscite. L'Empereur doit le pouvoir à trois plébiscites successifs. — Ses droits sont indiscutables, car le Suffrage universel a eu à se prononcer dans trois circonstances bien différentes.

Au mois de décembre 1848, le prince Louis-Napoléon n'avait aucun pouvoir, et cependant c'est sur lui que les votes de l'immense majorité de la France se portèrent, malgré les manœuvres du gouvernement qui existait alors; malgré, disons-le, l'honorabilité et le mérite de son compétiteur, le général Cavaignac.

Trois ans après, la question était tout autre. Les pouvoirs insuffisants, remis au prince Louis-Napoléon, allaient échapper de ses mains; les passions s'agitaient et faisaient prévoir pour l'année suivante le triomphe de l'anarchie, une résolution énergique fut prise et la France vint l'approuver.

Enfin, lorsque le sceptre fut offert au Président de la République, celui-ci voulut de nouveau consulter la nation, et l'on n'a

pas oublié avec quel élan l'Empire fut rétabli.

Dira-t-on qu'il y eut surprise ? Que ceux qui votèrent la première fois se virent bientôt entraînés plus loin qu'ils ne l'avaient cru tout d'abord ? Il n'en fut rien.

C'est au prestige du nom de Napoléon I^{er} que le prince Louis-Napoléon dut sa première élection. Comme son oncle, il passa successivement d'un pouvoir moindre à un pouvoir plus étendu, pour arriver comme lui, dans des circonstances presque identiques, par des moyens presque semblables, au trône impérial.

Enfants tous deux de la République, tous deux le résumé en eux à un moment donné et furent salués : *Imperator*.

D'où vient ce phénomène ? D'une cause bien simple. — L'Empire, c'est la démocratie couronnée; c'est le peuple personnifié sur le Trône en celui auquel il a délégué volontairement le pouvoir. — C'est là ce qui fait la force indiscutable, incontestable du gouvernement actuel. C'est là ce qui doit rallier à l'Empire tous ceux qui veulent réellement fonder en France la liberté.

L'œuvre de Napoléon III doit, en effet, compléter l'œuvre de Napoléon I^{er}.

Le premier Empire a défendu l'égalité; il l'a fait entrer dans nos mœurs; il a affirmé chez nous son droit de cité, que la révolution sanglante n'avait pu lui donner.

Le second Empire, appelé d'abord, comme le premier, à rétablir l'ordre compromis par la faute d'un gouvernement débile, a commencé son œuvre et marche vers un but dont rien ne saurait l'écartier : le rétablissement de la liberté sur des bases solides, sur vingt années d'ordre et de tranquillité.

Voilà pourquoi, selon nous, tous ceux qui veulent la liberté comme institution et non comme moyen d'agitation, doivent se réunir au seul gouvernement qui, ayant en main un pouvoir presque absolu, ait osé abdiquer une partie de ses prérogatives et se soit senti la force de poursuivre, sans hésitation, un programme libéral.

Les républicains sincères ne doivent donc pas détacher leur cause de celle de l'Empire. — Ils peuvent lui faire une opposition dynastique, ils ne peuvent songer à le renverser; car il y a entre le principe de la République et celui de l'Empire une analogie presque complète, un même objectif, le triomphe de la Démocratie et de la Liberté.

Nous ne saurions, en effet, nous laisser prendre aux protestations de ceux qui, sous un masque libéral et indépendant, cachent, non pas le désir de modifier nos institutions ou de les améliorer, mais l'ambition bien connue de substituer au Gouvernement actuel, l'une ou l'autre des branches de la famille des Bourbons.

Nous avons cru le Parti légitimiste mort avec Berryer. Il n'en est rien. — Les vieilles traditions d'honneur, de dévouement chevaleresque au dernier descendant direct de Louis XIV, au dernier représentant de la légitimité du Droit divin, subsistent encore.

Nous respectons trop ces nobles sentiments, même dans leurs erreurs, pour songer à diriger contre eux nos attaques. Mais il est une chose que nous ne saurions comprendre, c'est ce qu'on est convenu d'appeler l'Union libérale, partis coalisés contre l'Empire.

L'alliance des légitimistes et des orléanistes ?

— Mais ces deux noms hurlent de se trouver côte à côte !

Que dire des prétentions libérales des partisans du Gouvernement de Juillet ?

Qu'était-ce donc que ce gouvernement ? Que représentait-il ? La souveraineté nationale ? — Mais il est né d'une usurpation opérée sans consulter le peuple, et un beau jour il a été escamoté sans que personne ait bien su comment. La légitimité ? — Demandez aux légitimistes.

La liberté ? — Interrogez M. Thiers et il vous dira ce qu'étaient les lois de 1835, et il vous dira que le gouvernement de Juillet est mort, pour avoir refusé la réforme électorale.

Serait-ce au moins la gloire à l'extérieur l'ordre à l'intérieur ? — Voyez le rôle humiliant de la France en 1840. Rappelé-vous l'émeute en permanence à Paris, à Lyon.

Voilà ce que fut la monarchie de Juillet. — Aujourd'hui les orléanistes relèvent la tête et voudraient nous ramener à ce régime déplorable auquel on a donné le nom de Gouvernement du *juste-milieu*, formule polie et qui signifie médiocrité, en tout et partout.

Nous connaissons les Orléanistes, nous voyons dans leur jeu. Ils veulent lutter; soit, ils auront la lutte. Mais qu'ils se rappellent ceci, c'est qu'on ne renverse pas un Napoléon, Empereur par la grâce de 8 millions de suffrages, comme on renverse un gouvernement rétabli, en France, par les

baïonnettes étrangères.

Les légitimistes doivent être édifiés sur la valeur des caresses du parti orléaniste ! Que les libéraux se souviennent, et ils sauront ce que vaut le libéralisme des partisans de la monarchie de Juillet !

Nous admettons toutes les opinions, lorsqu'elles représentent un principe; nous n'admettons pas le parti orléaniste, parce qu'il peut se résumer en trois nom.

Philippe-Egalité, Louis-Philippe, le duc de Montpensier. (Le Public) A. DE FONTRÉAL.

La vérité sur le budget.

Les journaux et les candidats de l'opposition ont publié un travail sur le budget intitulé : *L'Echelle de la marée montante*. C'est un placard imprimé sur papier vert et qui paraît destiné à l'affichage.

Nous en dirons tout-à-l'heure la provenance.

Arrêtons nous au fond même de cette publication.

Que prétend-elle prouver ? Que nos budgets, après avoir été d'un milliard sous la Restauration, ont été portés à 1,800 millions par la République de 1848, et sont arrivés sous l'Empire à dépasser 2 milliards ?

Tout le monde sait cela, il n'est pas difficile de prévoir que ce mouvement ascensionnel continuera pour nos petits-fils, dans la proportion même où se maintiendront la gloire et la prospérité de la France.

L'essentiel, c'est que l'impulsion inévitable qui porte un grand pays à développer constamment ses moyens d'action extérieure et intérieure, soit contenue dans les bornes de la modération et ne marche pas plus vite que le développement correspondant de la richesse publique. A cet égard, le gouvernement impérial, défie toutes les critiques et toutes les calomnies. Deux lignes de chiffres suffisent à faire apprécier sa gestion comparative à celle des gouvernements antérieurs.

Le budget de 1829, montait à 1,014,914,432 fr.
Le budget de 1847 à — 1,629,678,080
Le budget de 1866 à — 2,203,074,625

L'excédant des dépenses de 1847 sur 1829 ressort à 614,763,648

Et l'excédant des dépenses de 1866 sur 1847 à 573,396,545

Or le premier excédant divisé par les dix-huit années comprises entre 1830 et 1847, donne une moyenne de 34,153,536 fr.

Et le second divisé par les dix-neuf années comprises entre 1848 et 1866, donne une augmentation moyenne annuelle de 30,178,765

Ainsi deux grandes guerres européennes, les expéditions du Mexique, de Chine, de Cochinchine, de Syrie, l'immense développement des travaux publics, la construction du réseau des chemins de fer et du réseau télégraphique, la transformation de la marine de guerre, etc., n'ont pas changé la moyenne de l'augmentation annuelle des dépenses qui paraît normale chez un peuple en voie de progrès incessant; mais loin qu'on soit allé trop vite sous l'Empire, on s'est plutôt ralenti.

Voilà ce que ne dit pas l'auteur de *L'Echelle de la marée montante*. Mais ce que nous disons, nous, c'est que son travail, fait pour frapper les yeux des ignorants et de ceux qui ne réfléchissent pas, ne donne qu'un résultat menteur.

Voilà le tableau des charges qui pèsent sur vous ! s'écrie-t-on. Eh ! bien, non, ce tableau est faux, complètement faux, car le montant des sommes budgétaires totalisées n'a qu'un rapport fort éloigné avec la base et le rendement de l'impôt.

L'essentiel pour le contribuable c'est de savoir ce qu'il paye et comment il paye. Le tableau qu'il aurait fallu dresser, c'est donc celui des impôts et des recettes de l'Etat par nature et par catégorie.

Ainsi, par exemple, en 1866, tandis que le montant total du budget s'élevait à 2,203 millions

Le montant réel des dépenses de l'Etat n'était que de 1,789

Et les recettes provenant des contribuables ne dépassaient pas 1,551

C'est-à-dire que les sommes réellement payées par le public, ne formaient que cinq septièmes du budget total.

Or, sur ces 1,551 millions payés par les contribuables, 346 millions proviennent des postes, des télégraphes, des tabacs et des poudres. Est-ce que cela peut s'appeler un impôt ? Non, c'est le prix d'un service rendu, et rendu à très bon marché. C'est si peu un impôt que vous n'en payez pas un centime, si vous n'avez ni lettres, ni dépêches à envoyer, si vous n'êtes ni fumeurs ni chasseurs.

L'impôt véritable ne doit donc pas être évalué au-dessus de 1,235 millions, c'est-à-dire, la moitié du budget total.

D'où vient cet impôt ?

L'impôt foncier, grâce aux réductions opérées par l'Empereur lorsqu'il était président, ne paye pas un centime de plus qu'il y a 40 ans, mis en recouvrement aux rôles de 1829 pour une somme de 170 millions, il est calculé, dans le budget réglé, celui de 1866, à 169,587,205 fr.

Toute l'augmentation du montant de l'impôt provient donc des contributions indirectes, c'est-à-dire du développement spontané de la richesse publique et par conséquent de la consommation.

En méditant les considérations que nous venons de présenter et qui reposent sur des données d'une vérité absolue, on comprendra que les lignes et les barres du tableau des candidats opposants, ne peuvent servir à rien ni à personne, excepté aux enfants pour faire des découpures.

Il nous reste à dire que ces honorables candidats ne sont pour rien dans la composition ni la fabrication de ce placard vert. L'auteur est un M. Mercier, de Paris, qui vend ces choses là toutes faites aux candidats à tant le cent. Nous devons cette révélation au *Journal de Paris*, du 3 mai.

Les électeurs seront étonnés d'apprendre que des candidats à la députation achètent leurs connaissances financières toutes faites, comme on achète un costume de chasse à la Belle jardinière. C'est pourquoi les électeurs n'accorderont au placard vert, et aux insertions qui en sont faites, qu'une confiance restreinte. Ils savent que la *confession*, en général, ne brille pas par la solidité.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

Le *Journal Officiel* publie l'avis suivant :

Paris, 15 mai 1869.

Des désordres se sont produits sur divers points de Paris, aux abords des lieux de réunions électorales. Plusieurs sergents de ville ont été assaillis à coups de pierres et blessés; ils ont repoussé avec énergie ces déplorables agressions.

Une ordonnance, sous la date d'hier, a prescrit les mesures nécessaires pour assurer la libre circulation sur la voie publique.

De nouveaux désordres ne sauraient être tolérés. Si cela est nécessaire, la loi sur les attroupements doit être appliquée.

Le préfet de police invite les bons citoyens à ne pas se mêler aux perturbateurs; ils rendront ainsi plus facile le maintien de la paix publique et ne seront pas exposés à subir les conséquences des mesures qui devront être prises.

Le préfet de police, J. M. Piétri.

On lit dans la *France*, sous ce titre :

« L'Empire libéral et la Révolution » : « L'Empire désavouant les régimes antérieurs, qui n'avaient avancé que pour reculer, n'a jamais fait un pas en arrière. Il a toujours marché, il s'est porté en avant avec prudence et fermeté et il a ainsi successivement étendu le terrain qu'il occupe en restreignant celui de ses adversaires. »

« Voilà sa force ! L'Empire autoritaire se trouvait en face de la liberté. »

« L'Empire libéral ne rencontre plus que révolution. »

« Aussi le devoir des électeurs est aussi simple que facile. »

« Ceux qui veulent soutenir l'Empire et la liberté donneront leurs votes aux candidats résolus à ne pas séparer la liberté de l'Empire. Ils ne voteront pas nécessairement pour le candidat officiel; mais ils voteront toujours pour un candidat dynastique et libéral. »

« Ceux qui voudront la révolution, avec toutes ses conséquences, la révolution odieuse et violente, voteront pour les candidats de la démocratie révolutionnaire. »

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Il ne faut pourtant pas, si importantes qu'elles soient, que les élections nous fassent oublier tout le reste. Tandis qu'on discute, qu'on dispute pour ceci, pour cela, pour autre chose encore, le champ et la vigne gagnent sous le rayon du soleil et le regard de Dieu. La terre ne se fâche pas, elle.

D'autant que jusqu'à présent, tout va bien, les pluies ont produit partout le meilleur effet. Il était temps qu'elles arrivassent car la sécheresse commençait à sévir sur les emblavages, notamment dans les sols légers.

La baisse persiste durant la semaine de l'Ascension sur la plupart de nos marchés et de nos halles. Elle est accentuée dans le Sud-est et le Sud-Ouest, moins forte dans le Nord, le Sud et le centre les apports sont en général importants. C'est une preuve que l'on a compté sur une bonne récolte. Puisse

cette confiance un peu prématurée peut être n'être pas déçue ?

A la halle de Paris, les farines sont en hausse on ne se gêne pas dans les groupes de la rue de Vimes pour attribuer à la spéculation ce mouvement insolite.

A l'étranger, la tendance est du côté de la baisse sauf toutefois en Angleterre ou en Belgique, où les prix sont assez bien tenus.

Malgré les dommages de la gelée, puis de la maladie, la récolte vinicole se présente bien généralement. Cela n'empêche pas les cours de se maintenir, en toutes qualités tant à Bercy et à l'entrepôt que dans les pays à cépages.

Pas de variations sur les alcools sur les sucres non plus. La culture betteravière s'annonce favorablement.

Les affaires en bétail ont été assez animées à la Villette. Cette fois, c'est le marché du lundi (3,388 bœufs, 20,499 moutons) qui s'est tenu en défaveur. Prix moyen : bœufs 1.38 le kil. mouton 1.46. jeudi il y a eu 2,479 bœufs livrés au cours moyen : de 1.42 (le kil.) 12,737 moutons à 1.48. Les porcs malgré la chaleur sont bien tenus, les 3,812 têtes amenées jeudi se sont placées sans difficulté dans le prix moyen de 1.44 le kil.

Revue Financière.

Le marché a encore été très agité cette semaine. Les cours ont fléchi jeudi et vendredi sur les bruits exagérés répandus au sujet des manifestations qui avaient eu lieu au Châtelet et au Cirque Napoléon. Mais samedi, les cours se sont vivement relevés et l'on ferme en hausse marquée sur samedi dernier. Il y a des demandes suivies sur les obligations des chemins de fer et celles du crédit foncier. L'emprunt de la ville de Paris, dont la souscription a été close lundi, a été dix fois à couvert. Les primes faites par les obligations nouvelles sont en moyenne de 20 à 25 fr.

La rente qui restait samedi dernier à 71 70 a fléchi au instant à 71.57 1/2 pour reprendre à 72 10 et restée à 72 05 avec 35 centimes d'amélioration. Le comptant est bon. On fait sur cette cote 61, 75 pour la rente et 71, 30 pour l'emprunt. Les petites coupures sont cotées 71, 60 71 90 ; quant à l'italien, de 56, 75 était tombé à 56, 65 et resté à 57, 20 après 57, 35. Le comptant est bien tenu.

La Baaque de France a gagné 15 fr. à 29, 45. La générale varie de 552, 50 à 500. Le Foncier a gagné 15 fr. à 1,635. Les chemins sont mieux tenus. Le Lyon a repris une dizaine de fr. à 946, 26 et les autres lignes de 5 à 6 fr. en moyenne.

Chronique locale.

Encore une surprise !

Le journal de M. Calmon nous fait marcher d'étonnement en étonnement. Jusqu'à aujourd'hui nous avions cru que cet honorable candidat ne portait pas l'Empire dans son cœur !

Quelle était notre erreur ! M. Calmon, et, avec lui, tous les membres de l'Union libérale, veulent soutenir l'Empire. Ce n'est pas 8 millions de suffrages qu'ils lui veulent donner, c'est 10, 20... 36... millions. Que nous étions modestes ! Ces huit millions nous semblaient suffisants.

Nous ne nous doutions pas que les amis de M. Calmon, ceux qui se posent en opposants irréconciliables, fussent les meilleurs soutiens du pouvoir impérial.

Il paraîtrait que c'est nous qui sommes les révolutionnaires et que ces Messieurs, sont les conservateurs.

Franchement nous ne nous en étions jamais doutés. Il est bon de vieillir ; chaque jour on apprend de nouvelles choses !

Mais qui sait, le journal de M. Calmon veut peut-être nous tromper. Nous croyons qu'il nous trompe. Nous en sommes mêmes sûrs.

N'entendons-nous pas les partisans de l'Union libérale déclarer le gouvernement mauvais, tyrannique, coupable, maladroit, et que sais-je encore ? N'entendons-nous pas appeler son renversement, comme le but que chacun doit se proposer.

Non, Monsieur Calmon, soyez plus sincère, ne dites pas seulement que les hommes vous déplaisent, dites aussi que les choses ne vous vont pas. En n'accusant que les hommes, vous nous feriez croire que tout le bruit que vous faites et que vous faites faire, n'a qu'un but, celui de satisfaire une peu généreuse ambition personnelle, en vous substituant à ceux qui jusqu'ici, ont eu notre confiance.

Est-ce que vous joueriez à : Ote-toi de là que je m'y mette ?

Nous savons bien que vous avez besoin de plaire à tous. Mais prenez garde : On ne peut contenter tout le monde et son roi.

A bas les Masques ! :

Le désir d'arriver au pouvoir, l'ambition d'être quelque chose, pousse quelquefois à d'étranges compromissions.

Les idées qui s'agitent dans le cerveau d'un homme poursuivi par le désir de s'élever sont parfois singulièrement contradictoires.

L'exemple le plus frappant de cette bizarre anomalie nous est donné dans le moment présent par M. Calmon.

Pour nous paraître digne de nos suffrages, pour arriver à être député, il fait une curieuse alliance des souvenirs laissés par son père et des principes libéraux.

Certes, c'est à bon droit que son attitude excite nos défiances et que nous lui refusons notre concours.

Nous ne pouvons rien comprendre à cette double affirmation : Je suis libéral ; — Je veux marcher sur les traces de mon père.

Des faits portant en eux plus de force que tous les arguments, nous allons montrer la manière libérale dont l'oncle de M. Calmon, d'après les inspirations du pouvoir, agissait sur ses subordonnés dans une élection personnelle à lui et aux siens.

A une certaine époque, M. Calmon, père, et son oncle M. Barrairon, se portèrent l'un et l'autre candidats à la députation dans le département du Lot. M. Barrairon, était alors directeur général des domaines, fonction où il devait avoir pour successeur, M. Calmon, père.

Pour édifier nos lecteurs sur le vif sentiment libéral des auteurs de M. Calmon, candidat actuel, — sur les traces desquels il désire marcher, — nous allons publier la lettre adressée à l'occasion de cette double élection, par le directeur des domaines, M. Langlumé, aux Receveurs, ses subordonnés :

« Vous avez ci-dessus, Monsieur, ampliation de la lettre que M. Barrairon, directeur général de l'administration m'a adressée le 20 de ce mois, en me transmettant la lettre de Son Excellence M. le ministre, secrétaire d'Etat des finances, du 18 du même mois, et l'extrait d'instructions approuvées par le Roi pour les élections.

« Je vous adresse également ampliation de ces pièces ; leur lecture vous apprendra de quelle manière le Roi désire que la Chambre des députés soit composée.

« J'ajouterai que l'intention du Roi et des ministres est que tous les fonctionnaires publics contribuent de tous leurs moyens à ce qu'il soit fait de bons choix. Je suis convaincu qu'ils useront de toute leur influence pour parvenir à ce but si désirable, et je crois inutile de prévenir MM. les employés que, « si un fonctionnaire public s'écarterait à cet égard de la ligne de ses devoirs, il perdrait, sans retour, toute la confiance du gouvernement. »

Quand ceux, sur lesquels M. Calmon nous annonce qu'il veut se modeler, ont fait tenir un pareil langage, n'avons-nous pas le droit de dénier le libéralisme dont il affecte de se parer ?

Que l'on compare ce langage despotique, au langage tenu par nos ministres actuels ! N'avons-nous pas raison d'affirmer que M. Calmon se préoccupe peu de la liberté et de son avenir, mais du retour d'un état de choses où de pareilles lettres étaient possibles.

Cet amour subit de la liberté, ce chaud désir de défendre le pays, ne pouvons-nous pas dire que ce sont des masques sous lesquels on cache de secrètes espérances !

Définons-nous de ceux qui nous tiennent un double langage.

Ce que veut M. Calmon, le voici — notre affirmation résulte de son double amour pour un passé, qu'il trouve admirable, et pour un avenir tout différent qu'il fait luire à nos yeux. — M. Calmon veut le renversement de l'état actuel parce qu'il espère, grâce à la réaction qui suit toujours une révolution, voir arriver au pouvoir une dynastie à l'ombre de laquelle il pourra rétablir, dans le département, la petite dynastie locale dont son père était le chef.

Il est si douloureux de ne plus être qu'une unité quand on a été un total ! — Il serait si doux de reprendre un sceptre brisé !

Mais ses espérances seront trompées, les électeurs du Lot ont trop le sentiment du juste pour se prêter aux calculs d'une égoïste ambition.

On nous écrit de Bétaille :

Monsieur le Rédacteur,

Dans son numéro du 8 mai, le journal de M. Calmon publie un article dans lequel la municipalité de Bétaille est insultée grossièrement par un individu que je ne nommerai pas.

Je dois une réponse aux attaques dirigées contre les honnêtes gens qui me secondent dans mon administration.

Voici donc une explication décisive :

Le Conseil général du Lot avait classé, comme voie de grande communication, le

chemin de Vayrac au département de la Corèze, passant par le Pilou. Depuis, deux lignes ont établi des communications plus faciles vers ce département, l'une par la vallée de la Sourdoire, l'autre par le roc de Carpe. Le chemin du Pilou devenant alors moins important, le Conseil général le déclassa et le laissa à la charge de la commune de Bétaille. Le Conseil municipal de cette commune protesta contre cette mesure, qui faisait grief à ses administrés, et l'on en voit la preuve dans sa délibération du 16 septembre 1855. N'importe : L'avocat de M. Calmon, dans son désir de satisfaire sa haine contre des gens qui ne font pas assez cas de sa personnalité, affirme que ce déclassement a eu lieu parce que les propriétaires influents, riverains de la ligne, redoutaient de la voir élargir — Quoi de plus faux, puisque le Conseil municipal n'avait pour cela aucune compétence et qu'il a protesté !

Ainsi, le journal de M. Calmon ne recule pas même devant la calomnie. Ceux qui soutiennent sa candidature, dans nos pays, ont toujours été vus, pour la plupart, vivant de travaux obscurs, dans les affaires véreuses et compromettantes, dans des situations risquées, sur la limite du code pénal. Ces moyens, ce patronage, non-seulement étonnent les honnêtes gens, mais les éloignent.

M. Calmon se dit le défenseur du juste et du vrai ; et nous voyons dans ses rangs les hommes de mensonge et d'hypocrisie, qui gâtent tout ce qu'ils touchent.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire de Bétaille, LABROUE.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Ils seraient long et fastidieux de relever toutes les diatribes dont l'Indépendant assaisonne la manne politique qu'il distribue trois fois par semaine à ses lecteurs. Son numéro du 15 mai, ce numéro répandu avec profusion, en renferme une sur laquelle nous avons cru ne devoir pas nous taire, parce qu'elle a excité un étonnement général dans notre canton.

L'homme le plus justement considéré parmi nous, M. Lacarrière, juge de paix à Lacapelle-Marival, y est traité avec un sans façon inexplicable de la part d'une feuille fondée et inspirée par un personnage tel que M. Calmon. Nous devrions peut-être ouvrir ici une parenthèse, et ajouter : très explicable de la part d'une feuille rédigée par un écrivain tel que M. Esménard du Mazet. Il faut avoir véritablement le parti pris de dénigrer à outrance, et de taxer de servilisme et de bassesse tous ceux qui tiennent au gouvernement de l'Empereur pour oser représenter en courtois d'élection un homme aussi indépendant par caractère et par position. Et le prétexte de tout cela, c'est un faux renseignement en vertu duquel ce magistrat est incriminé d'avoir fait à M. le sous-Préfet de Figeac la politesse de l'accompagner dans trois ou quatre communes celle de Leyme en particulier. (Nous citons ce nom parce qu'il devient sous la plume de M. du Mazet l'occasion d'une plaisanterie très-fine et surtout très-difficile à imaginer, ou plutôt, devrions-nous dire si nous nous abaissons à imiter son genre, d'une plaisanterie aussi pleine d'esprit et de raison que le lieu qui la lui fournit.)

M. Lacarrière est le plus riche propriétaire foncier de notre canton, et un des plus grands propriétaires du département par le nombre et l'importance de ses domaines. Avocat remarqué durant sa jeunesse, il profita de la vacance de notre judicature pour venir s'établir dans sa commune natale. Il obtint sans peine ce qu'il désirait ; son ambition, à la différence de beaucoup d'autres, étant plus modeste que son mérite, était facile à satisfaire.

Il exerce ses fonctions au milieu de nous depuis plus de trente-cinq ans. Il ne doit rien au gouvernement actuel, il ne lui demande rien, l'immovibilité qui le fixe au milieu des siens était à ses yeux un des plus agréables avantages de sa charge. Son adhésion au gouvernement est donc une de celles qu'on peut le moins soupçonner d'être intéressée. Or, il faut que la mauvaise étoile de M. du Mazet lui ait précisément fait choisir ce magistrat pour sujet de ses récentes remontrances. Il a la main bien malheureuse M. Esménard ! soufflets, coups de poing, coups d'épée, injures imprimées ; à cette nomenclature, suffisante ce semble, des œuvres de ses mains était-il donc bien nécessaire d'ajouter de nouveaux exploits ?

Je ne puis m'empêcher d'ajouter, Monsieur, que nous sommes pénible de voir M. Calmon s'aliéner par la plume d'un écrivain, appointé par lui, les hommes les plus honorables de son pays. C'est presque un lieu commun à présent, que de dire que l'Indépendant a beaucoup plus nui à sa cause qu'il ne l'a servie. Et il est aisé de se rendre compte de ce bizarre résultat, en voyant à quelles attaques s'est livré ce journal. M. du Bousquet, par exemple, propriétaire, riche et considéré à Vayrac, n'ayant aucune attache officielle, ami et partisan sincère de la dynastie impériale, et l'honorable M. Labroue, maire de Bétaille n'ont-ils pas été traqués dans ses colonnes, et présenté comme obéissant à de mesquines ambitions ? M. Lacarrière n'est-il pas poursuivi à son tour ? Et par qui ? Par un écrivain complètement étranger à notre département, dont il ne connaît et dont il ne peut par suite en respecter aucun des noms qui y sont le plus universellement honorés ? Il nous juges les plus intégrés et les plus instruits, de la renommée de son savoir et de ses lumières est considérable, que son influence n'est pas de celles qui résultent d'une popularité passagère, mais qu'elle dure depuis plus de trente ans dans notre canton ; qu'à toutes les élections de conseil municipal, de conseil d'arrondissement, de conseil général, aucune autre liste n'a jamais passé que celle qu'il avait composée lui-même, qu'aucun autre candidat que le sien n'a jamais

été élu, que le suffrage universel s'est toujours déclaré pour lui, avec une majorité écrasante, il saurait enfin que peu de familles ont usé de leur immense fortune comme la sienne, pour faire le bien et secourir les malheureux.

Un de vos Abonnés.

P. S. Je viens de relire ma lettre, je la trouve un peu vive. C'est qu'il est impossible, sans se sentir un peu ému, de voir ainsi, et à tout propos, attaquer les personnages les plus considérés de notre pays. M. Calmon pourra apprendre à ses dépens aux prochaines élections, que ces procédés ne portent pas bonheur, et comprendra alors, tout le tort que lui a fait dans l'opinion, le journal dont il est le patron principal. Combien de personnes n'avaient-elles pas entendues qui portaient sur M. Calmon, comme homme privé, des jugements pleins de modération, mais après, elles ajoutaient, qu'elles étaient effrayées en voyant sur quel homme il s'appuyait pour réussir. Nommé par des citoyens anti-dynastiques, disaient-elles, ne serait-il pas obligé de l'être lui-même ? Mandataire des républicains les plus avancés, pourra-t-il se former au contrôle du pouvoir, et ne serait-il pas forcé dans ses discours et ses votes de pousser jusqu'à son renversement ?

Oui, M. Calmon s'est placé dans une fautive et très-fausse position, il a contracté de redoutables alliances, et les dettes que la reconnaissance lui imposera, seront lourdes pour lui et pénibles à acquitter. En attendant, qu'il sache bien qu'il s'est fait beaucoup d'ennemis, dans les rangs du parti de l'ordre, qu'il sache bien et aussi qu'il doit en partie ce résultat, de sa campagne électorale, à la feuille dont il paie et dont il inspire la rédaction. Si, comme tout l'annonce, il n'arrive qu'à un échec, après tous ses efforts, nous lui conseillons de méditer la maxime touchant les amis maladroits et imprudents, que Lafontaine a placée au début de la fable, par laquelle l'histoire du pavé de l'ours est devenue si célèbre.

M. Calmon avoue dans le dernier numéro de son journal, — à propos d'une lettre concernant M. le Juge de paix de Lacapelle, — qu'il accueille à la légère les plus fausses correspondances et qu'il les publie sans sérieux examen, et avec une complaisance que chacun saura apprécier.

M. Calmon est l'homme du contrôle ! Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs, que les observations de notre correspondant subsistent toujours. Les plaintes qu'il exprime contre l'attitude gardée par M. Calmon et son journaliste, s'appuient sur une preuve de moins, voilà tout. Or, c'est peu de chose, lorsqu'il y a tant d'autres preuves qui les justifient.

Nous apprenons que M. Esménard est cité en police correctionnelle pour délit de diffamation envers un magistrat. L'affaire sera jugée samedi 22 courant, par le tribunal de Cahors.

L'IMPOT DU SANG

Le parti de l'opposition accuse souvent la loi du 1^{er} février 1868 d'aggraver la situation des jeunes soldats et d'exiger une plus longue durée du service militaire. Nous sommes heureux de rétablir la vérité des faits en publiant la lettre suivante, adressée par S. Exc. le ministre de la guerre au Président de la commission du contingent de la classe de 1869 :

Paris, le 13 février 1869.

Ministère de la Guerre.

Cabinet du Ministre.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la note que vous m'avez demandée sur la durée du service avec la nouvelle loi.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maréchal, Ministre de la Guerre,

Signé : NIEL.

Durée réelle du service avec la loi nouvelle. — La mise en pratique de la loi du 1^{er} février 1868 a démontré qu'elle est plus douce que celle de 1832. — Le service qui était de 7 ans n'est plus que de 5 ans en temps de paix ; il compte du premier Juillet, mais le contingent n'est appelé qu'au 1^{er} octobre, après la rentrée des récoltes, et d'un autre côté il sera généralement renvoyé dans ses foyers avant la fin du même mois ; de sorte qu'en réalité les jeunes gens de la classe n'auront passé que 4 ans et un mois sous les drapeaux. Si on ajoute que ceux qui servent avec zèle, et n'étant pas trop maladroits dans le tir auront 2 congés de semestre de 7 mois, on peut voir qu'un bon soldat n'aura été le plus souvent absent de sa famille, pour toute la durée de son service en temps de paix que pendant trois ans.

Cette note prouve une fois de plus combien la loi du 1^{er} février 1868 offre d'avantages sur la loi de 1832.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

CHEMIN DE FER INTEROCCÉANIQUE

RELIAIT L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

EMPRUNT HYPOTÉCAIRE

GOUVERNEMENT DE HONDURAS (AMÉRIQUE CENTRALE)

SOUSCRIPTION

à 207,509 Obligations

DE TROIS CENTS FRANCS CHACUNE

PRIX DES OBLIGATIONS

225 francs payables comme suit :

- 25 francs en souscrivant ;
- 50 — à la répartition ;
- 50 — le 1^{er} juin ;
- 50 — le 1^{er} juillet ;
- 50 — le 1^{er} août ;

avec faculté d'anticiper un ou plusieurs termes, sous bonification d'un escompte calculé sur le pied de 6 0/0 l'an.

PRODUITS. — REMBOURSEMENT.

ACTIONS DE JOUISSANCE.

Intérêts. — Vingt francs par an, en deux semestres, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à PARIS, BRUXELLES, ANVERS, GENÈVE, en or, sans impôt ni déduction aucune, ainsi qu'à Berlin, Hambourg, Amsterdam, Francfort, Gènes, New-York, au cours du jour.

Le premier coupon échoit le 1^{er} septembre prochain.

Remboursement. — Au pair, en dix-sept ans, par tirages semestriels par-devant notaire, à Paris, le premier tirage aura lieu le 1^{er} août prochain. — Les obligations sorties seront payées le 1^{er} septembre, en or, sans impôt ni déduction aucune.

Actions de jouissance. — Chaque obligation sera remplacée, aussitôt sortie au tirage, par une action de jouissance, laquelle donnera droit, après le remboursement de l'emprunt et pendant une période de quinze années, à une part proportionnelle dans le tiers des revenus de la ligne. —

Cette jouissance est évaluée par les ingénieurs à un minimum de 50 francs de revenu annuel.

Comme les époques des différents paiements et la jouissance depuis le premier mars dernier, réduisant le prix de la souscription à environ deux cent vingt francs, — Le rendement des obligations, en tenant compte de la prime de remboursement, dépasse douze pour cent, sans calculer la valeur de l'action de jouissance.

GARANTIES AFFECTÉES AUX OBLIGATIONS

(a) HYPOTHÈQUE SUR LE CHEMIN DE FER ET SUR SES REVENUS.

(b) HYPOTHÈQUE SUR LES DOMAINES ET FORÊTS DE L'ÉTAT, DONT LA REVENU ANNUEL, D'APRÈS LE RAPPORT OFFICIEL DES INGÉNIEURS, DÉPASSE AMPLÈMENT LA SOMME NÉCESSAIRE AU SERVICE RÉGULIER DES INTÉRÊTS ET DE L'AMORTISSEMENT.

(c) Frappés de l'importance commerciale et politique du chemin de fer Interoccéanique de Honduras, les gouvernements de France, d'Angleterre et des États-Unis ont par des traités internationaux, garanti spécialement la neutralité et l'inviolabilité de l'entreprise, à partir de l'ouverture de la ligne.

(d) Une commission a été nommée pour surveiller l'emploi des produits de l'emprunt, qui doivent servir exclusivement pour compléter la ligne en voie d'exécution.

Cette commission se compose de : S. Exc. M. V. HERRAN, O. ✽, président, et de MM. E. PELLETIER, ✽ (N. C.) R. BISCHOFFSHEIN, M. SCHEYER.

(e) L'exécution de la ligne est confiée à forfait, à MM. WARING frères et à M^{rs} CANDLISH à Londres, qui ont déjà commencé les travaux.

DISTANCES DE NEW-YORK A SAN-FANCISCO

Par Panama..... 9.730 kilomètres.
» Honduras..... 8.074 »

Par conséquent, la route par le Honduras raccourcira la distance de..... 1.656 kilomètres.

Tout le monde connaît le rendement de la ligne de Panama, sur laquelle il passe annuellement environ 200,000 passagers et une quantité de marchandises évaluée à plus d'un milliard.

(f) Le tableau d'amortissement de l'emprunt. Les rapports des ingénieurs, Les traités internationaux, sont déposés à la Chancellerie de la Légation, 10, rue de la Chaussée-d'Antin, où le public peut en prendre connaissance.

V. HERRAN, Ministre plénipotentiaire de Honduras.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du mercredi 19 au mardi 25 mai, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les villes suivantes :

A la Chancellerie de la Légation et du Consulat Général de Honduras, rue de la Chaussée-d'Antin; Chez MM. Dreyfus, Scheyer et Co, banquiers du Gouvernement, 16, rue Grange-Batelière; On peut verser aussi à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France;

Chez les Banquiers de province qui seront désignés par les journaux locaux, où le Gouvernement a déposé les titres provisoires et définitifs de l'emprunt.

La souscription sera ouverte également à Bruxelles, Anvers, Berlin, Hambourg, Amsterdam.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les souscripteurs qui désireraient se libérer par anticipation peuvent envoyer de suite la somme intégrale de 223 fr. 90 c. par obligation (escompte déduit) et il leur sera expédié ou remis par contre les titres définitifs.

Dès que la souscription sera ouverte, même avant le 24 mai, aucune souscription nouvelle ne sera admise.

Les souscriptions des Départements et

de l'Etranger seront reçues jusqu'au 31 au soir, à moins que la clôture n'ait lieu avant le 25.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 71 a été déposé le 13 mai à la mairie de Concorès, où il restera huit jours.

Les créanciers de la faillite Miquel sont convoqués pour le 20 et au tribunal de commerce de Souillac. (Extrait du Gourdonnais du 13 mai).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

ETUDE

de M. G. DUSSER, avoué près le Tribunal civil de Figeac (Place-Basse).

VENTE

de BIENS DE MINEUR

Un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt six février mil huit cent soixante-neuf, enregistré, a homologué une délibération du conseil de famille des mineurs Firmin, Léontine et François LAPORTE, issus du mariage de Jean-Baptiste LAPORTE et Marie-Anne MOLINIE, décédés, et des mineurs Clément, Philippine, Maria et Frédéric LAPORTE, provenus d'un second mariage dudit Jean-Baptiste LAPORTE et Justine MOISSINAT, ladite délibération prise le premier décembre mil huit cent soixante-huit, sous la présidence de Monsieur le juge de paix de Saint-Céré, et a autorisé le tuteur des enfants du premier lit et ladite Justine MOISSINAT, tutrice légale de ses quatre enfants sus-nommés à faire procéder à la vente aux enchères des biens immeubles ci-après désignés appartenant auxdits mineurs. Cette vente est poursuivie à la requête: 1° de Monsieur Jean LAPORTE, curé de la paroisse

de Bannes, domicilié à Bannes, tuteur des enfants du premier lit; 2° de Justine MOISSINAT, veuve Laporte, sans profession, domiciliée à Estal, commune de Lintlillac, tutrice légale de ses quatre enfants.

En présence du sieur Ambroise MOLINIE, cultivateur à Courbou, commune de Lintlillac, subrogé-tuteur des enfants du premier lit, et dudit sieur Jean LAPORTE, subrogé-tuteur des enfants du second lit.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

A VENDRE :

1° Un Bois appelé les Soles, porté à la matrice cadastrale de la commune de Lintlillac, sous le numéro 1410, section E, troisième classe, de contenance d'environ douze ares, cinquante centiares;

2° Un Bois sis au même lieu, porté à la même section, sous le numéro 1411, quatrième classe, de contenance d'environ quatre-vingt-dix ares, cinquante centiares.

3° Une Bruyère sise au même lieu, portée à la même section, numéro 1412, troisième, quatrième et cinquième classes, de contenance d'environ trois hectares, vingt-trois ares, trente centiares.

4° Un Bois sis au même lieu, porté à la même section, numéro 1413, quatrième classe, de contenance d'environ un hectare, onze ares.

5° Une Châtaigneraie sise au même lieu, portée à la même section, sous le numéro 1414, quatrième classe, de contenance d'environ cinquante-quatre ares.

6° Une Pâturage sise au même lieu, portée à la même section, sous le numéro 1418 quatrième classe, de contenance d'environ quatre ares.

7° Une terre sise au même lieu, portée à la même section, sous le numéro 1419, troisième classe, de contenance d'environ trente-huit ares.

8° Une terre appelée Champ Grand, portée à ladite matrice cadastrale de Lintlillac, sous le numéro 1242, section E deuxième, troisième et quatrième classes, de contenance d'environ quatre-vingt-neuf ares.

9° Une terre appelée, aussi, Champ Grand portée auxdites matrice et section, sous le numéro 1244, deuxième et troisième classes, de contenance d'environ soixante-trois ares, vingt-cinq centiares.

10° Une parcelle en nature de pré, portée à ladite matrice cadastrale de Lintlillac, sous le numéro 1391, section E, troisième et quatrième classes, de contenance d'environ soixante-cinq ares.

11° Une autre parcelle en nature de pré, portée aux dites matrice et section, numéro 1394, deuxième, troisième et quatrième classes, de contenance d'environ quarante-deux ares cinquante cen-

tières. Les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans les dépendances du village d'Estals, commune de Lintlillac, canton de Saint-Céré, arrondissement de Figeac. Ils seront mis en vente en trois lots.

FORMATION DES LOTS.

MISES A PRIX.

Premier Lot.

Le premier lot se composera des immeubles désignés ci-dessus sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept.

Mise à prix : QUATORZE CENTS FRANCS.

Second Lot.

Le second lot se composera des immeubles désignés ci-dessus sous les numéros huit et neuf.

Mise à prix : HUIT CENTS FRANCS.

Troisième Lot.

Le troisième lot se composera des immeubles désignés ci-dessus sous les numéros dix et onze.

Mise à prix : DOUZE CENTS FRANCS.

La vente aura lieu aux enchères le DIMANCHE, VINGT JUIN mil huit cent soixante-neuf, à deux heures de l'après-midi, à Saint-Céré, par devant M. de Lamaze, notaire, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé et dans son étude sise à St-Céré.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente a été dressé par ledit M. de Lamaze, notaire, le vingt-un avril mil huit cent soixante-neuf et déposé au rang de ses minutes.

M. Gabriel DUSSER, avoué, demeurant à Figeac, Place-Basse, occupe pour M. Jean Laporte et pour Justine Moissinat, veuve Laporte, tuteurs desdits mineurs, poursuivant la vente.

Certifié véritable,

A Figeac, le 17 mai mil huit cent soixante-neuf.

L'avoué poursuivant, G. DUSSER, avoué.

DÉPARTEMENT DU LOT.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE

de l'Arrondissement de Figeac

CHAMBRE DE COMMERCE.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite des sieurs MOUCHETTE, père et fils, entrepreneurs de travaux publics, les créanciers ont été convoqués à se rendre, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures précises du matin, au Palais de Justice à Figeac, dans la salle d'audience pour procéder à la vérification et à l'affirmation des créances de ladite faillite, à l'effet de faire vérifier leurs titres, d'en affirmer la sincérité et d'assister à la vérification et à l'affirmation des créances. Avec déclaration que les titres, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, doivent être remis, avant la réunion, soit au syndic, soit au greffe. Pour extrait certifié véritable. A Figeac, le 15 mai mil huit cent soixante-neuf. Le Greffier, LACAM.

Avec déclaration que si leurs propositions ne sont pas acceptées par la majorité voulue par l'article 507 du code de commerce, leurs créanciers seront, de plein droit en état d'union et auront à donner immédiatement leur avis, tant sur les faits de la gestion du syndic que sur l'utilité de son maintien ou de son remplacement (art. 529 du code de commerce) et sur la question de savoir si un secours pourra être accordé aux faillis sur l'actif de la faillite (article 530 du code de commerce). Pour extrait certifié véritable : A Figeac, le quinze mai mil huit cent soixante-neuf. Le Greffier, LACAM.

DÉPARTEMENT DU LOT

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE

de l'Arrondissement de Figeac

CHAMBRE DE COMMERCE.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite des sieurs MOUCHETTE, père et fils, entrepreneurs de travaux publics, plusieurs créanciers ont été convoqués à se rendre, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-neuf, à neuf heures précises du matin, au Palais de Justice à Figeac, dans la salle de l'auditoire pour procéder à la vérification et à l'affirmation des créances de ladite faillite, à l'effet de faire vérifier leurs titres, d'en affirmer la sincérité et d'assister à la vérification et à l'affirmation des créances. Avec déclaration que les titres, accompagnés d'un bordereau sur papier timbré, doivent être remis, avant la réunion, soit au syndic, soit au greffe. Pour extrait certifié véritable. A Figeac, le 15 mai mil huit cent soixante-neuf. Le Greffier, LACAM.

3 mois 17 c. LE TEMPS 6 mois 34 c. Un an : 68 fr. Rédacteur en chef : A. NEFFTZER. On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10, Paris. Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES. MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56. Succursale à CARLSRUHE. Représentants dans les principales villes de FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

COUVERTS ALFÉNIDE

Expositions universelles PARIS 1885 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits. PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury). ALFÉ NIDE CHRISTOFLE

MESSAGERIES BLADANET ET C^{ie}

A partir du 15 mai courant, SERVICE DIRECT ET JOURNALIER De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés. Bureaux : à Cahors, Café Valéry ; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Anjou.

Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, isolés, préservés de l'incendie les crochets et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les conditions de paiement :

Table with 4 columns: Quantity, Price per unit, Payment terms, Total price. Rows include 1 comptant 20 fr., 2 id. 30 fr., 3 id. 40 fr., 4 id. 40 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr., 7 id. 30 fr., 7 id. 40 fr., 7 id. 50 fr., 200 fr., 240, 320, 390.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %. Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

FARINE MEXICAINE DEL DOCTO. BENITO DEL RIO, DE MEXICO. De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est pottrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agitait que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus : son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la circulation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opère très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM. BAHLERIN et Co, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras; LYON, 114, quai Pierre Scize; et à Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés.

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES Du Docteur PATERSON Depuis 1 an, les Médecins français et étrangers sont unanimes à constater la supériorité de ces produits sur tous les remèdes connus, pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, gastralgies, irritations, d'intestins, etc., etc. — Entrepôts : Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, rue de l'Impératrice, 9. — Dépôts à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de : Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâturages, et Vignes principalement. Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11. S'adresser pour traiter et avoir des renseignements à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville. S'adresser au bureau du journal.

Le propriétaire géant : LAYTON.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



A VENDRE

Une Maison et jardin situés à St-Claire, en face la maison de M. Saligné, plâtrier. S'adresser pour tout renseignement chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté.

L'ÉPARGNE N° par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS. Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur du journal, 7, place de la Bourse, Paris.